

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Montreuil, 20/03/2026

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire prolonge la période de dépôt auprès de FranceAgriMer des demandes d'aides pour le remboursement par l'Etat du coût des commissions de garanties accordées par Bpifrance, dans le cadre des prêts de consolidation octroyés en 2025. Il étend également ce dispositif aux prêts octroyés à compter du 21 février 2026 selon de nouvelles modalités.

Ce dispositif d'aide opéré par FranceAgriMer vise à répondre aux difficultés structurelles des agriculteurs et des coopératives agricoles spécialisées en viticulture ou en arboriculture en facilitant l'accès à des solutions de refinancement et de financement, permettant le réaménagement des dettes et le renforcement de la trésorerie des entreprises concernées.

- Pour les exploitations agricoles et les prêts octroyés en 2025, le dispositif déployé en avril 2025, et fermé le 27 février 2026, sera ouvert à nouveau pour une durée de 3 semaines du 20 mars au 10 avril 2026 pour permettre aux agriculteurs n'ayant pas eu le temps de déposer leur dossier de demander la prise en charge du coût de la garantie. Cette réouverture ne concerne que les prêts octroyés avant le 31 décembre 2025.
- Pour les prêts octroyés en 2026, les prêts éligibles doivent être décaissés entre le 21 février et le 31 décembre 2026.

Pour les exploitations agricoles, comme en 2025, le dispositif prend la forme de prêts garantis par l'Etat à hauteur de 70 % par l'Etat sur des durées de 5 à 12 ans. En 2026, il permet de souscrire un ou plusieurs prêts bancaires, pour un montant maximum global de 600 000 € auprès d'un des réseaux bancaires participants. L'aide consiste en la prise en charge par l'Etat à 100 % du coût de la garantie publique pour un prêt plafonné à 200 000 €.

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr

Pour les coopératives spécialisées en viticulture et en arboriculture, le dispositif permet de souscrire un ou plusieurs prêts bancaires pour un montant maximum global de 5 millions d'euros pour les crédits de moins de 8 ans et de 3 millions d'euros pour les crédits compris entre 8 et 12 ans, auprès d'un des réseaux bancaires participants . L'aide consiste en la prise en charge par l'Etat à 100 % du coût de la garantie publique pour un prêt plafonné à 1 million d'euros.

Les agriculteurs et coopératives viticoles et arboricoles peuvent demander le remboursement du coût de la garantie associée à ces prêts sur la plateforme d'aide mise en place par FranceAgriMer, , du 13 avril et jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou au plus tard le 26 février 2027 à 14h00.

L'obtention de l'aide est conditionnée à la présentation d'une attestation comptable justifiant d'un taux d'endettement global supérieur à 50 % ou d'un rapport EBE / chiffre d'affaires inférieur à 35 % pour les agriculteurs et un rapport EBITDA/ chiffre d'affaires inférieur à 6% ou un rapport Dettes financières nettes/ EBITDA supérieur à quatre années pour les coopératives.

Cette aide, décidée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, est financée par l'État.

Le lien vers les télé-services et l'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide sont accessibles depuis le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/aides-de-crisis>

À propos de FranceAgriMer

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Établissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr